

Bayonne le 29 juin 2025

à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques

Objet : forte canicule, conditions de travail et d'accueil des élèves

Monsieur le préfet,

Le département des Pyrénées Atlantiques est en vigilance orange depuis ce dimanche midi. Météo France annonce des températures qui iront jusqu'à 37°C dans notre département en début de semaine prochaine

Le décret n°2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur précise l'ensemble des mesures que l'employeur doit impérativement prendre en cas d'exposition des agents à de fortes chaleurs. On y lit en creux que si les mesures sont insuffisantes au regard des conditions climatiques, l'arrêt de l'activité doit être décidé.

Dans le cadre de la vigilance orange, ci-dessous les recommandations sur le site de référence météo France

● En cas de vigilance orange

Conséquences possibles

Chacun d'entre nous est menacé, même les sujets en bonne santé.

Le danger est plus grand pour les personnes âgées, les personnes atteintes de maladie chronique ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments, et les personnes isolées.

Chez les sportifs et les personnes qui travaillent dehors, attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Veillez aussi sur les enfants.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : une fièvre supérieure à 40°C, une peau chaude, rouge et sèche, des maux de tête, des nausées, une somnolence, une soif intense, une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

Conseils de comportement

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour
- Continuez à manger normalement.
- Mouillez vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateuse, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour, tout en continuant de respecter la distanciation physique et les gestes barrière.
- Limitez vos activités physiques et sportives.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais.
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.
- Pour en savoir plus, consultez le site <https://sante.gouv.fr/>

Les écoles et établissements de notre département accueillent des enfants et adolescents dont un nombre important sont atteints de maladie chroniques, de troubles de la santé mentale, prennent des médicaments. Des personnels de l'éducation nationale font aussi partis des personnels à risques. Nous sommes particulièrement inquiets pour la santé de ces personnels, notamment les plus vulnérables (femmes enceintes et personnes souffrant de maladie chronique...) suite à l'exposition à une chaleur aussi intense.

Les locaux n'ont pas de douche, il n'y a pas de possibilité d'aller dans des espaces climatisés, les vitres n'ont pas systématiquement des rideaux, les cours ne sont pas systématiquement ombragées, face à des classes surchargées il n'est pas possible de maintenir la distanciation physique. Compte-tenu des risques et de l'impossibilité matérielle pour les écoles et les établissements scolaires très souvent des passoires thermiques de rafraîchir les locaux, les températures dans les établissements scolaires et administratifs non climatisés, continuent à augmenter.

Pour protéger à coup sûr la santé des personnels et des élèves mise en danger par ces intenses chaleur à venir, nous vous demandons, Monsieur le préfet de fermer à minima les écoles et services administratifs qui ne bénéficient pas d'un système de climatisation les après-midi de lundi 30/06 et mardi 01/07 dans toutes les zones touchées par la vigilance. Et ceci en application du Code du Travail et du décret n°2025-482 du 27 mai 2025.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le préfet l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour la FNEC FP FO 64

Olivia Queysselier